

14,3 KM
220 D+/-

SAINT JEAN DE VEDAS
DIMANCHE 28 AVRIL 2013 - 9H30

TRAIL



LA PISTOLE VOLANTE



RENSEIGNEMENTS / INSCRIPTIONS
Tél. 04 67 83 20 33
<http://vedas.endurance.free.fr>

**Animations médiévales avec les
Chevaliers de l'Ordre des Quatre vents**



TRAIL LA PISTOLE VOLANTE

- 2^{ème} manche du Challenge France Bleu Hérault Endurance Shop 2013
- Course nature de 14,3 km (220 m D+)
- Dimanche 28 avril 2013 à 9H30
- Gymnase de la Combe à Saint Jean de Védas

En 1663, trois étudiants impécunieux désireux d'acquérir le secret de la Pistoie Volante, cette pièce d'or magique qui avait le pouvoir de revenir dans la poche de son possesseur après usage, s'attachèrent dans cette intention les services d'un hebdomadier de la cathédrale de Montpellier et d'un magicien de campagne. Au lieu-dit « Le Moulin du Trou » à Saint Jean de Védas, nos cinq compères se livrèrent à toutes les cérémonies de magie noire requises en pareil cas. L'expérience tourna court car le diable en personne s'invita à la scène sous les différentes apparences qui siéent bien à l'imagerie populaire. Effrayés de cette maligne irruption, nos cinq lascars détalèrent sans demander leur reste. Informé de cette infortune, l'évêque de Montpellier exigea du religieux qu'il rejoigne à pied la cité éternelle en signe de pénitence...

NOS PARTENAIRES



RENSEIGNEMENTS / INSCRIPTIONS : Tél. 04 67 83 20 33

ANIMATIONS DE 9H À 12H30

- Fête médiévale animée par « Les Chevaliers de l'Ordre des 4 Vents ».
- Ateliers : La vie quotidienne au moyen-âge, Herboristerie, Tir à l'arc, Combat à l'épée mousse, Armement.
- Apéritif médiéval à l'issue de la remise des prix.



REGLEMENT

Article 1 : Védas Endurance et Endurance Shop Saint Jean de Védas organisent avec le concours de la ville de Saint Jean de Védas une course à pied 100% nature de 14,3 km (220 m D+) dans la garrigue védasienne intitulée « La Pistolet Volante » le dimanche 28 avril 2013 à 9H30 au départ du gymnase de la Combe, rue de la Combe à Saint Jean de Védas.

Article 2 : La course est ouverte aux coureurs (hommes et femmes) nés en 1996 et avant, licenciés F.F.A, F.F.TRI et non licenciés. Les athlètes licenciés F.F.A et F.F.TRI doivent présenter leur licence 2012-2013. Les athlètes non licenciés doivent fournir un certificat médical de non contre-indication de la pratique de la course à pied (ou athlétisme) en compétition de moins d'un an à la date du 28 avril 2013. Les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

Article 3 : Les inscriptions sont prises par téléphone au 04 67 83 20 33, par courrier adressé avant le jeudi 25 avril 2013 à Védas Endurance, 2 impasse des Terrasses 34430 Saint Jean de Védas, en ligne sur le site internet <http://vedas.endurance.free.fr>, ou sur place le jour de la course entre 8H00 et 9H15. Les droits d'inscription sont fixés à 6 €.

Article 4 : Le retrait des dossards est prévu sur place le jour de la course entre 8H00 et 9H15.

Article 5 : Le chronométrage par puce électronique est assuré par la société ATS Sport. Toute puce non récupérée sera facturée 15 € au concurrent responsable de sa perte.

Article 6 : Deux ravitaillements coureurs sont prévus sur le parcours et un à l'arrivée.

Article 7 : Un T-shirt commémoratif de la course est remis aux 300 premiers inscrits.

Article 8 : Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du classement scratch de la course sont récompensés ainsi que les 3 premiers de chaque catégorie (cadets, juniors, espoirs, séniors, Vétérans 1, Vétérans 2, Vétérans 3 et Vétérans 4) sans cumul possible des récompenses.

Article 9 : Une assistance médicale est assurée sur le lieu de l'épreuve. Sur demande du corps médical l'organisateur se réserve le droit de mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

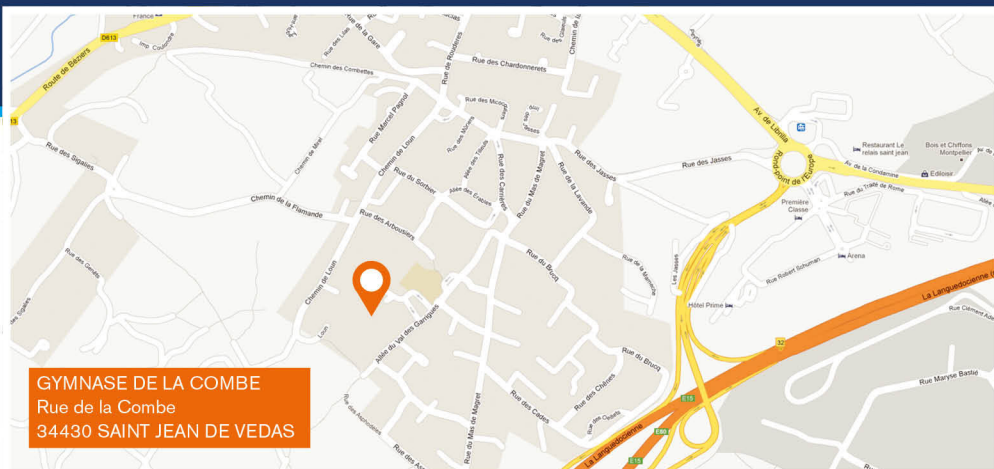
Article 10 : Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile souscrite auprès de la Fédération Française d'Athlétisme. Les licenciés bénéficient des garanties de leur licence. Il appartient aux autres concurrents de s'assurer personnellement.

Article 11 : 50% des bénéfices de la manifestation seront reversés à l'association Kokcinelo qui lutte contre la neurofibromatose (<http://www.kokcinelo.fr>).

Article 12 : En cas de force majeure ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des coureurs, l'organisateur se réserve le droit d'arrêter ou d'annuler l'épreuve. Les frais d'inscriptions seront intégralement remboursés.

Article 13 : Droit à l'image : Les participants, accompagnateurs et public autorisent Védas Endurance, Endurance Shop, la ville de Saint Jean de Védas, les différents partenaires de la manifestation et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la Pistolet Volante sur lesquelles ils pourraient apparaître.

Article 14 : Chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.



BULLETIN D'INSCRIPTION PISTOLE VOLANTE

à retourner avant le jeudi 25 avril à : **VÉDAS ENDURANCE** - 2 impasse des Terrasses - 34430 SAINT JEAN DE VÉDAS

N° de dossard :

Réservé à l'organisation

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Date de naissance : Sexe : Homme Femme

N° de Licence : Club :

Participation 6 € (Règlement par chèque à l'ordre de Védas Endurance).

Pour les licenciés : présentation de la licence le jour de la course.

Pour les non licenciés : joindre la copie du certificat médical de non contre-indication de la pratique de la course à pied (ou de l'athlétisme) en compétition de moins d'un an.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement

ATTENTION : T-SHIRT AUX 300 PREMIERS INSCRITS

Fait à le

Signature du participant ou d'un parent pour les enfants mineurs

50% des bénéfices de la course seront reversés à l'association Kokcinelo.

